



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 02/04/2024
Objet : Emplois saisonniers service technique

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban,
DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO
Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 01089-20240402-2024_03_21-

Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération n° 2024/03/21

OBJET : Emploi saisonniers service technique

Madame le Maire propose la création d'emplois saisonniers, art 332-23-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au sein des services techniques pour l'été afin de pallier les congés.

Madame le Maire rappelle que ces postes sont ouverts exclusivement à des jeunes ayant 18 ans.

Elle propose 2 contrats du 1^{er} au 31 juillet, et du 1^{er} au 31 août, rémunérés selon l'indice majoré 366.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer deux emplois à temps complet pour 1 mois à compter du du 1^{er} au 31 juillet, et du 1^{er} au 31 août pour le service technique
- Ces emplois appartiendront à la catégorie C
- Il seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 366
- les crédits nécessaire sont inscrits au budget.

Malijai,
Le 02 avril 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com